

Examen écrit le 30/01/2012

## Examen l'exécution de la créance Me DUNAUD

Durée : 60 minutes

L'usage des codes est autorisé.

Votre cliente Madame DERAEDT Jacqueline demeurant 18 rue de Belfort 75011 PARIS vous expose les faits suivants :

- Le 22 juin 2011, elle vous indique avoir déposé une requête en injonction de payer devant la juridiction de Proximité d'IVRY-SUR-SEINE à l'encontre de Monsieur DUPONT Xavier demeurant 111 avenue Jean Jaurès à IVRY -SUR-SEINE pour obtenir sa condamnation au remboursement de la somme de 3 800 euros au titre d'un prêt portant intérêt au taux de 5%.
- Le 13 juillet 2011, le greffe lui retourne l'intégralité des pièces en rejetant purement et simplement pour obligation d'un débat contradictoire.
- Vous signifiez le 8 août 2011 l'assignation pour remboursement dudit prêt en y ajoutant conformément à la demande de votre cliente la somme de 500 euros pour dommages-intérêts, de 300 euros au titre d'article 700 du Code de Procédure Civile, les dépens ainsi qu' l'exécution provisoire. L'acte est signifié à une personne présente au domicile.
- Le 5 septembre 2011, la juridiction rend une décision ayant pour dispositif

### PAR CES MOTIFS

Condamne Monsieur DUPONT Xavier à payer à Madame DERAEDT Jacqueline la somme principale de 3 800 euros.

Dit qu'il pourra s'acquitter de la somme par acompte de 500 euros par mois le premier versement devant intervenir le 15 du mois suivant la signification de la présente décision et le solde sur la 7<sup>ème</sup> mensualité

